



PROGRAMME ALLOCATION-LOGEMENT

OBTENEZ UNE AIDE FINANCIÈRE POUR PAYER VOTRE LOGEMENT.

- ✓ Vous avez un faible revenu?
- ✓ Vous êtes locataire ou propriétaire?
- ✓ Vous avez au moins un enfant à charge ou vous avez 50 ans ou plus?



Vous pourriez recevoir **jusqu'à 170\$ par mois** pour vous aider à payer votre logement.

Deux options s'offrent à vous pour faire une demande d'allocation-logement :

1. Faites votre demande en ligne à revenuquebec.ca, en accédant à Mon dossier.
2. Téléchargez les formulaires à remplir à revenuquebec.ca/programme-allocation-logement.

Inscrivez-vous au dépôt direct!

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

PAR INTERNET

revenuquebec.ca/programme-allocation-logement

PAR TÉLÉPHONE

1 855 291-6467

(sans frais; choisissez deux fois de suite l'option 2)

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Période du 1^{er} octobre 2024
au 30 septembre 2025

Situation familiale	Revenu annuel maximal ¹
Personne seule de 50 ans ou plus	24 440 \$
Couple sans enfant à charge dont au moins une des deux personnes est âgée de 50 ans ou plus	33 540 \$
Couple avec un enfant à charge	40 740 \$
Famille monoparentale avec un ou deux enfants à charge	40 740 \$
Couple avec deux enfants à charge ou plus	46 640 \$
Famille monoparentale avec trois enfants à charge ou plus	46 640 \$

1. Pour une personne, un couple ou une famille qui utilise 80 % ou plus de son revenu familial pour se loger.

Vous recevez ou payez une pension alimentaire au bénéfice d'un enfant ?

Le calcul de votre revenu annuel pourrait différer de celui établi dans votre déclaration de revenus (ligne 275). Pour connaître les particularités qui se rattachent à ce calcul et les autres critères d'admissibilité au programme, consultez revenuquebec.ca/programme-allocation-logement.



IN-165 (2024-10)

Ce programme est financé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).